



Attestation isolement et schéma vaccinal incomplet

Par Baobab

Bonjour,

Je suis actuellement positif au Covid-19 et mon employeur me demande donc mon attestation d'isolement qui vaut l'arrêt de travail.

J'ai lu partout que l'employeur n'a pas à connaître l'état vaccinal de son employé. Or, il est clairement indiqué le délai d'arrêt sur l'attestation qui passe à 10 jours si le schéma vaccinal est incomplet.

Sur le questionnaire Ameli à remplir, ils nous demandent de cocher nous même si notre schéma vaccinal est complet alors que l'on a déjà ajouté le N° de sécurité social. Au passage, on nous demande la même chose à la pharmacie pour se faire tester.. N'ont-ils pas accès à cette info via notre carte de sécurité sociale ?

Ma question est donc surtout de savoir si je risque quelque chose à indiquer que mon schéma vaccinal est complet (il me manque juste ma dose de rappel) ?

Mon problème est surtout de savoir que mon employeur a accès à une info à laquelle il n'est pas sensée avoir et que dans tous les cas je suis en mesure de télétravailler.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour

Avez vous eu au moins 1 rappel ?

Par janus2

Bonjour,

Si vous avez la possibilité de télétravailler, vous n'avez pas à fournir l'attestation d'isolement.